

AVIS PUBLIC

DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉMOLITION DE L'IMMEUBLE SITUÉ AU 5831, AVENUE PAPINEAU

AVIS est par les présentes donné par le soussigné, secrétaire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, que le comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement tiendra une séance publique le 13 juillet 2026, à 18 h 30, à la salle du conseil située au 5650, rue D'Iberville, 2^e étage, en la Ville de Montréal, afin de statuer sur la demande d'autorisation de démolir le bâtiment situé au **5831, avenue Papineau**.

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1) et au *Règlement régissant la démolition d'immeubles* (RCA-6), **toute personne qui veut s'opposer à la délivrance d'un certificat d'autorisation de démolition doit**, dans les 10 jours de la publication de l'avis public (**au plus tard le 6 juillet 2026**), faire connaître son opposition motivée par courriel à greffe-rpp@montreal.ca ou par courrier à l'adresse suivante :

**Secrétaire d'arrondissement
Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie
5650, rue D'Iberville, 2^e étage
Montréal (Québec) H2G 2B3**

Fait à Montréal, ce 26 juin 2026.

Arnaud Saint-Laurent, OMA
Secrétaire d'arrondissement

Certificat de publication

Je, soussigné, Arnaud Saint-Laurent, secrétaire d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, certifie que j'ai publié l'avis ci-dessus sur le site Internet de l'arrondissement et à nos bureaux en date du 26 juin 2026, conformément au Règlement sur la publication des avis publics de l'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie (RCA-142).

Fait à Montréal, ce 26 juin 2026

Secrétaire d'arrondissement